



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 19 avril 2021

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES ET COMPLEMENTAIRES DANS 7 COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS 30 mai et 6 juin 2021

Les électeurs des communes d'ANDRES, AUDINCTHUN, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE, HALLINES, LIETTRES, LISBOURG et OFFRETHUN ont été convoqués par arrêtés préfectoraux le dimanche 30 mai 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 6 juin 2021, en vue de procéder au renouvellement de leur conseil municipal ou de le compléter.

Pour les communes d'ANDRES, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE et HALLINES, communes de 1 000 habitants et plus, il s'agit d'une élection municipale partielle pour élire l'ensemble des membres du conseil municipal.

Pour les communes d'AUDINCTHUN, LIETTRES, LISBOURG ET OFFRETHUN, communes de moins de 1 000 habitants, il s'agit d'une élection municipale complémentaire pour compléter le conseil municipal.

Les déclarations de candidature, seront reçues en préfecture pour la commune de LISBOURG, et en sous-préfecture de ressort pour les autres communes, du 5 au 12 mai 2021 inclus.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)